



SIFFLETS

On perd la tête !

François-Marie Banier



200 000 euros, c'est la somme qu'**Isabelle de Chastenet de Puységur** réclamait à François-Marie Banier pour avoir publié sa photographie dans « Perdre la tête » (*Gallimard*). La plai-

gnante estimait que cette photo portait atteinte à sa vie privée, ce que n'a pas reconnu le tribunal de grande instance de Paris. Deux autres procès attendent Banier le 25 juin : l'association Espace Tutelles a saisi la justice au prétexte que le photographe a reproduit dans le même ouvrage deux clichés de personnes mentalement fragiles. Dans les deux cas, le droit à l'image est invoqué et, avec lui, la protection de la vie privée. Mais si la justice condamne Banier, il lui faudra aussitôt interdire la publication des photos de Roger Ballen, Diane Arbus, Mario Giacomelli... Comme Banier, ils ont osé donner à voir la folie, la souffrance mentale. C'est-à-dire l'humanité, tout simplement. ■

Bernard Génès